

FICHE

Check-list du partenariat

Adoptée le 28 mai 2026

Le partenariat en santé est le fait d'agir ensemble pour le bien-être physique, mental et social de chacun, en reconnaissant et en s'appuyant sur la complémentarité des expériences, savoirs et compétences des patients/proches aidants/personnes accompagnées et des professionnels du système de santé, par la co-construction, co-décision, co-mise en œuvre des projets de santé de chacun et de tous. (Savoirs Patients)

La liste suivante permet de vérifier la conformité des actions aux principes du partenariat.

Tableau : Check-list rapide du partenariat

Critère	Oui	Non	En cours
Y a-t-il un diagnostic partagé ?			
Y a-t-il au moins 2 patients partenaires impliqués ?			
Y a-t-il un organe de pilotage incluant au moins un patient partenaire ?			
Les patients partenaires ont-ils une voix délibérative ?			
Un document d'orientation (fiche action, feuille de route, clarification des rôles et missions des partenaires...) est-il établi ?			
Les réunions ou actions sont-elles menées par un(e) professionnel(le) et un(e) patient(e) ?			
Les relevés de conclusions des réunions font-ils l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires ?			
Les objectifs précis et les critères d'évaluation sont-ils discutés et adoptés ensemble au départ ?			
La promotion des résultats de l'action est-elle faite en commun ?			
Les bénéficiaires de l'action, du projet ou du programme sont-ils informés des résultats ?			

Ce document **Check-list du partenariat**, est issu du guide « **Partenariat en santé et patients partenaires** » adopté le 28 mai 2026

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr